



BULLETIN D'INSCRIPTION

VOTRE CONTRAT DE VOYAGES VOUS SERA RETOURNE
A RECEPTION DE CE BULLETIN DOCUMENT COMPLETE

LA VOIE DE COMPOSTELLE : LA TRAVERSÉE DE L'ÂME

DU 23 AU 30 MAI 2026 - TARIF PAR PERSONNE :

BASE 05/07 PARTICIPANTS : 745 €

BASE 08/10 PARTICIPANTS : 650 €

BASE 11/12 PARTICIPANTS : 625 €

NOM & PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL & VILLE : _____

TELEPHONE : _____

_____ MAIL : _____

CONDITIONS DE PAIEMENT PAR PARTICIPANT.E.

1^{er} acompte :

A la signature du présent bulletin d'information, versement d'un acompte de :

375 € - TROIS CENTS SOIXANTE QUINZE EUROS

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV (frais de dossier en sus)
 Carte bleue vad Virement bancaire

Solde : Avant le 11 MAI 2026 :

Le solde vous sera communiqué en fonction du nombre définitif de participants

- Chèque (libellé à l'ordre d'Evazion) Chèque ANCV (frais de dossier en sus)
 Carte bleue vad Virement bancaire

INCLUS DANS LE PRIX :

- les hébergements en formule demi-pension en gîte d'étape + 1 camping a Lauzerte
- les draps
- les taxes de séjour
- le portage des sacs
- le taxi collectif de Dufort a Moissac
- L'encadrement par Brigitte et son travail de coaching individuel /collectif
- le carnet de voyage

NON INCLUS DANS LE PRIX :

- le pré acheminement jusqu'à Cahors (46) et le post acheminement depuis Moissac (82)
- le dîner du 1er soir à cahors
- Les pique- niques du midi.

LES VOYAGES D'YSIS - EVAZION SELECTOUR - 59 Avenue Edouard Herriot 82300 CAUSSADE

Tél : 05.63.03.89.09 mail : christine@evazion.biz

SAS au Capital de 7500 Euros - RCS : MONTAUBAN 807805940 - Licence : LI082140002 - APE : 7911Z -

TVA intracommunautaire : FR -No SIRET : 80780594000010- RCP : HISCOX HAPRC 0121243

Garantie Professionnelle APST TRAVEL

CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITÉ

CONDITIONS D'ANNULATION DU SEJOUR

Si l'annulation totale du voyage venait à être notifiée par le client, l'agence serait en droit de percevoir une pénalité ainsi calculée : Après le 11 mai 2026 : 100 % de frais

SOUSCRIPTION ASSURANCE : ASSURANCE ANNULATION : Oui Non

Si vous êtes détenteur d'une carte GOLD ou VISA PREMIER, dans ce cas vous n'avez pas besoin d'une assurance annulation, dans le cas où une partie ou la totalité du séjour a été payée par cette carte.

Fait à _____ le _____

Signature du client

Vos contacts :

STEPHANE (Chef de projet agence) ou BRIGITTE (Enseignante)